

Editorial

Pour de meilleurs outils de travail

Lors de la rédaction des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* en 1978, l'objectif était de s'assurer que les Etats parties étaient bien informés des principes qui orientent le travail du Comité du patrimoine mondial et de donner des détails sur un ensemble de questions, essentiellement de procédure.

Pourtant, les *Orientations* sous leur forme actuelle ont été critiquées. On leur a reproché de vouloir "avoir réponse à tout et à tout le monde" en visant trop d'objectifs et un public trop large. C'est pourquoi la 23^e session du Comité du patrimoine mondial a demandé l'organisation d'une réunion internationale d'experts pour rendre les *Orientations* plus logiques et plus faciles à utiliser. On trouvera en page 2 les détails de cette réunion.

Lors de la récente réunion de Stratégie globale au Zimbabwe (voir page 3), plusieurs participants ont fait remarquer que la langue était manifestement un élément important pour la conservation du patrimoine. Le débat sur l'utilisation et la signification de certains mots comme "authenticité" et "intégrité" et les notions sous-jacentes a constitué une partie importante concernant la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative. Les mots peuvent avoir un sens différent d'une langue à l'autre et d'une culture à l'autre ; certains mots peuvent ne même pas exister dans certaines langues. Pourtant, si l'on se réfère aux textes "canoniques" fondateurs de chaque culture - proverbes, textes sacrés, divinations, épopées, etc. -, il est clair que les concepts à traduire sous forme de mots et de valeurs telles que l'authenticité et l'intégrité existent certainement.

L'importance de l'établissement de conventions et de leur adhésion ultérieure a été abordée à la réunion CONNECT sur "Le renforcement des capacités pour la sensibilisation du public, la mise en réseau du patrimoine naturel, l'éducation et la formation", tenue en avril (voir page 2). Signe positif, la Convention européenne du paysage, récemment adoptée par le Conseil de l'Europe, est maintenant ouverte à la signature (voir page 4).

L'établissement de conventions ne constitue naturellement qu'une partie de notre tâche ; veiller à leur mise en œuvre dans l'esprit de leur conception est au moins aussi important. S'assurer d'une compréhension commune des termes employés dans les conventions peut être, comme nous l'avons vu, plus compliqué qu'il n'y paraît d'abord. Rendre un document plus facile à utiliser ne

signifie pas nécessairement en simplifier les termes mais plutôt clarifier ceux qui recouvrent souvent des concepts compliqués et à connotation culturelle. Voilà pourquoi nous accueillons favorablement les débats sur la clarté du langage dans un certain nombre de contextes, ainsi que les efforts pour améliorer la facilité d'utilisation de documents importants qui, après tout, sont nos outils de travail.

Mounir Bouchenaki
Directeur, Centre du patrimoine mondial



Sommaire

Pour de meilleurs outils de travail	1
Faciliter l'utilisation des <i>Orientations</i>	2
Sensibilisation, connexion, éducation et formation au programme du groupe d'étude	2
La <i>Revue du patrimoine mondial</i> devient bimestrielle	2
L'authenticité et intégrité dans un contexte africain	3
La Convention européenne du paysage ouverte à la signature	4
Calendrier	4



Faciliter l'utilisation des Orientations

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* ont été rédigées au départ en 1978 pour expliquer comment assurer la mise en œuvre de la Convention, en informant les Etats parties à la Convention des principes directeurs du Comité du patrimoine mondial et en fournissant des détails sur le suivi et d'autres questions, principalement de procédure.

Toutefois, sous leur forme actuelle, il a été reproché aux *Orientations* de présenter des contradictions et d'être incomplètes, de viser des objectifs trop divers et un public trop large.

A la demande du Comité du patrimoine mondial à sa 23^e session à Marrakech, Maroc (décembre 1999), une réunion internationale d'experts a été organisée pour rendre les *Orientations* plus logiques et plus faciles à utiliser.

Des experts du patrimoine culturel et naturel du monde entier, des représentants des organismes consultatifs (UICN, ICOMOS et ICCROM), du Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides et du Centre du patrimoine mondial ont assisté à cette réunion, organisée par English Heritage et le Centre du patrimoine mondial et financée par le Gouvernement britannique et le Fonds du patrimoine mondial. Le Président du Comité du patrimoine mondial et le Directeur du Centre du patrimoine mondial y ont également assisté.

Au cours de cette réunion considérée comme "marquante", les participants ont convenu de la préparation d'un nouveau cadre logique pour le cycle de conservation du patrimoine mondial, fondé sur une déclaration de valeurs d'importance universelle exceptionnelle qui serait le facteur déterminant des décisions concernant le site. Le nouveau cadre comporterait, pour la première fois, une section sur la protection et la conservation des sites du patrimoine mondial.

Les experts ont recommandé d'abrégier les *Orientations* et de les présenter sous un nouveau format plus facile à utiliser, avec des illustrations, des tableaux et des graphiques.

A sa 24^e session en novembre/décembre 2000, le Comité du patrimoine mondial étudiera le rapport et décidera d'un calendrier de révision des *Orientations*.

Sensibilisation, connexion, éducation et formation au programme du groupe d'étude

La réunion du groupe d'étude CONNECT sur "Le renforcement des capacités pour la sensibilisation du public, la mise en réseau du patrimoine naturel, l'éducation et la formation", tenue à Paris du 17 au 20 avril 2000, a permis d'aborder toute une série de questions - des conséquences des changements climatiques mondiaux aux coûts sociaux et économiques de la conservation *in situ* des sites du patrimoine mondial naturel. La 23^e session du Comité du patrimoine mondial (décembre 1999, Marrakech, Maroc) avait demandé au groupe d'étude d'établir un plan d'action stratégique sur cinq ans sur le renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine mondial naturel.

Plus de 35 participants représentatifs de qualifications, de compétences et d'intérêts très divers liés au patrimoine naturel ont assisté à la réunion. Celle-ci a cherché à souligner l'importance des activités de sensibilisation, de promotion et d'éducation pour susciter un financement durable en faveur de la conservation à long terme, un soutien de la part des communautés locales et une prise de conscience locale et nationale de la mondialisation des problèmes d'environnement. Des études de cas de programmes de sensibilisation réussis et autofinancés ont été présentées à cet égard.

Les participants ont recommandé de développer les partenariats et les activités communes avec d'autres organisations et programmes ayant les mêmes objectifs de préservation du patrimoine naturel et ils ont souligné l'importance d'élaborer des conventions pour traiter les grands problèmes mondiaux d'environnement. Ils ont reconnu la nécessité d'insister davantage sur la formation - y compris par le biais de réseaux internationaux d'assistance mutuelle regroupant des praticiens - pour une meilleure gestion du patrimoine naturel. Ils ont également favorisé la mise en place de systèmes de livraison efficaces et systématiques pour s'assurer que les matériels destinés au patrimoine mondial parviennent bien aux "points focaux stratégiques", en particulier les sites, centres de formation et partenaires du patrimoine mondial.

Le groupe d'étude a formulé plusieurs recommandations précises pour promouvoir les actions de CONNECT visant à renforcer le patrimoine mondial naturel, notamment par :

- une étude des besoins, des capacités et des possibilités actuels dans le domaine de la préservation du patrimoine mondial naturel

(avec création éventuelle d'un point focal dans chaque pays pour aider à la mise en réseau) ;

- une intégration de la préservation dans les travaux des Comités actuels de biodiversité ;
- un recensement des menaces qui pèsent sur le patrimoine mondial naturel ("analyse des menaces") ; et
- une occasion de profiter des journées, semaines ou années de l'Environnement établies par les Nations Unies (telles que la Journée mondiale de l'Environnement ou l'Année des Montagnes) pour organiser des campagnes de sensibilisation à court terme.

La création de programmes de Prix mondiaux pour rendre hommage aux personnes, communautés, ONG ou Etats parties qui se sont distingués dans la conservation et la protection de sites du patrimoine naturel sur leur territoire ou ailleurs a également été recommandée à titre de motivation. Il a enfin été suggéré de favoriser la mise en commun des matériels d'enseignement de la conservation entre les gestionnaires de sites, ainsi que l'intégration de cet enseignement dans les programmes éducatifs de type formel et informel.

Le plan stratégique sur cinq ans (2001-2005) établi par le groupe d'étude, ainsi qu'un programme d'actions où figurent les tâches, le calendrier, les rôles et responsabilités et les coûts, seront présentés à la 24^e session du Comité du patrimoine mondial pour approbation.

La Revue du patrimoine mondial devient bimestrielle

La *Revue du patrimoine mondial*, notre magazine trimestriel publié depuis avril 1996 en français, anglais et espagnol, va devenir une publication bimestrielle à partir de septembre 2000. Ce magazine de qualité de 80 pages, largement illustré en couleur, tient le grand public informé de l'immense richesse du patrimoine mondial culturel et naturel et des dernières nouvelles des sites.

Nous cherchons à améliorer sans cesse la qualité des textes et des photos dans un même but : favoriser une meilleure compréhension de l'objectif de la Convention du patrimoine mondial, des sites sur la *Liste du patrimoine mondial* et de la nécessité de les préserver au profit des générations futures.

On trouvera dans le numéro de septembre 2000 (n° 16) des articles sur l'art romain en Afrique du Nord, les Parcs des Rocheuses canadiennes, le cimetière suédois de Skogskyrkogården, la ville préhispanique mexicaine d'Uxmal, les églises peintes de Moldavie en Roumanie et la ville de Luang Prabang au Laos.

Pour plus d'informations sur la *Revue du patrimoine mondial*, s'adresser au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ; e-mail : v.vujicic@unesco.org ; tél. : 33 (0)1 45 68 18 89 ; fax : 33 (0)1 45 68 55 70.

Vous pouvez vous abonner à la *Revue du patrimoine mondial* en contactant l'Office des éditions de l'UNESCO, 1 rue Miollis, 75015 Paris ; tél. : 33 (0)1 45 68 49 91 ; fax : 33 (0)1 45 68 57 39.

L'authenticité et l'intégrité dans un contexte africain

Organisée à la demande du Comité du patrimoine mondial à sa 23^e session, une réunion sur "L'authenticité et l'intégrité dans un contexte africain", tenue au monument national du Grand Zimbabwe du 26 au 29 mai 2000, a réuni quelque 17 experts de dix pays africains, des membres des trois organismes consultatifs ainsi que du Comité scientifique récemment créé. Les débats ont souligné l'importance de la langue et d'autres formes du patrimoine immatériel. Des propositions ont été faites pour inclure des paragraphes pertinents de la Déclaration de Nara sur l'authenticité adoptée en 1994 (voir le n° 20 de *La Lettre du patrimoine mondial*) dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Trois recommandations ont été adoptées par acclamation : sur l'authenticité, l'intégrité et les concepts associés, ainsi que sur l'applicabilité des débats, entamés dans un contexte africain, aux autres cultures vivantes du monde.

La réunion du Zimbabwe s'inscrivait dans le prolongement direct de la réunion d'experts sur le patrimoine mondial et les paysages culturels tenue à Tiwi, Kenya, en mars 1999.

Elle était organisée par le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les musées et monuments nationaux du Zimbabwe (NMMZ) et le Bureau de l'UNESCO à Harare. Elle bénéficiait d'un financement du Fonds du patrimoine mondial et du Bureau nordique du patrimoine mondial. La situation a évolué depuis les débuts de la Stratégie globale en 1995 et les experts africains ont acquis une bonne connaissance des concepts de valeur universelle exceptionnelle, d'authenticité et d'intégrité.

Le Comité scientifique, constitué de représentants des trois organismes consultatifs et du Bureau nordique du patrimoine mondial, a été créé avant la réunion du Grand Zimbabwe. Il va passer en revue les recommandations de cette réunion pour finaliser le texte à inclure dans le document de travail sur les *Orientations* qui doit être étudié par le Comité du patrimoine mondial.

Les participants à la réunion du Zimbabwe ont insisté sur le fait que l'on ne pouvait exprimer isolément les notions d'authenticité et d'intégrité. Ils ont donc recommandé que les Etats parties joignent aux dossiers de propositions d'inscription des déclarations

d'importance complètes faisant référence à l'authenticité et à l'intégrité. Ils ont également souligné le rôle important de la langue, non seulement comme source d'information mais aussi de transmission des valeurs. Ils ont donc instamment demandé que l'on accorde toute l'attention nécessaire à l'importance de la langue et aux autres formes de patrimoine immatériel qui incarnent d'importantes valeurs liées au patrimoine.

La question des langues africaines

Dans son exposé sur l'authenticité et l'intégrité dans les langues africaines, S. Exc. M. Olabiye Babalola Joseph Yai, Ambassadeur du Bénin auprès de l'UNESCO, a rappelé que l'on peut adopter deux approches lorsque l'on tente d'analyser des notions africaines dans une langue non africaine. La première approche consiste à traduire le mot ou le concept d'origine non africaine dans la langue africaine, ce qui implique que le concept ait des équivalents dans les deux langues. La seconde approche - qu'il préconisait - consistait à "parler de ces choses de l'intérieur", en se basant sur des conceptions et notions que l'on sait exister dans les langues africaines.

L'Est, a présenté une analyse de la notion d'intégrité pour les biens naturels et culturels, passé en revue les problèmes qui se posent aux systèmes traditionnels et suggéré des stratégies de sauvetage. Il a noté que la notion d'intégrité pouvait signifier "le fait d'être honnête et droit et d'avoir de bons principes moraux". En termes de conservation, il a défini l'intégrité comme "un mécanisme de gestion des ressources par les communautés qui possèdent la terre et qui devraient en rester les bénéficiaires directs". Sa définition de l'intégrité a été intégrée aux recommandations.

Participation locale et durabilité

L'expérience a montré que la participation des communautés locales et d'autres parties prenantes était nécessaire pour la durabilité du processus de conservation. Ce processus - depuis l'établissement des listes indicatives et la proposition d'inscription jusqu'à l'élaboration de plans de gestion et leur mise en œuvre - conduit à une autonomisation des populations locales fondée sur un sentiment de partenariat et de responsabilité.

Dans leurs recommandations, les participants ont reconnu que les droits et

Sensibiliser à la Stratégie globale

Le rapport sur la Réunion d'experts sur le patrimoine mondial et les paysages culturels, (Tiwi, Kenya, 9 au 14 mars 1999), a été publié par le Centre du patrimoine mondial. Cette publication présente les communications et recommandations des experts africains. Elle veut être un outil de travail pour les Etats parties qui recensent et sélectionnent les paysages culturels et les établissements humains qu'ils jugent représentatifs de leur culture et dont ils proposent l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.



Ce rapport a été largement diffusé avant la réunion sur l'authenticité et l'intégrité dans un contexte africain, tenue au Zimbabwe en mai 2000. Afin de s'assurer que chaque réunion de Stratégie globale en Afrique s'appuie sur le travail des réunions précédentes, les publications sont distribuées à tout un ensemble de parties concernées, au niveau institutionnel comme aux ministres et autres décideurs. Des exemplaires de cette publication sont disponibles pour consultation à la Bibliothèque de l'UNESCO et au Centre de documentation sur le patrimoine mondial.

pratiques traditionnelles constituaient "une partie intrinsèque et essentielle des valeurs du patrimoine" et devaient donc être inclus dans toutes les activités de gestion prévisionnelle. Ils ont également recommandé que le Comité scientifique reconnaisse l'importance de la participation de la

communauté "qui devrait essentiellement entraîner le droit à l'information et le droit de participer à la prise de décisions et au processus de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial." Ils ont aussi vivement engagé le Comité scientifique à tenir compte des systèmes de gestion traditionnels, lorsqu'ils existent, dans la gestion durable des sites.

Dans leurs recommandations, les participants ont proposé une fusion des critères culturels et naturels et ils ont relevé le défi de rendre la Déclaration de Nara plus opérationnelle. Ils ont donc proposé au Comité scientifique un certain nombre de révisions. Ils ont également recommandé d'élargir la notion d'intégrité et d'inclure les paragraphes concernés de la Déclaration de Nara dans les *Orientations*. Reconnaisant également que "le patrimoine culturel peut exister à part entière sous des formes spirituelles en l'absence de toute preuve matérielle sur un site particulier" (critère (vi) des *Orientations*), les experts africains ont appuyé cette modification.

Parlant d'un point de vue africain, le représentant de l'UICN, Eric L. Edroma, conseiller régional local pour l'Afrique de

Enfin, les participants ont souligné le fait que les questions discutées au Zimbabwe dans un contexte strictement africain étaient applicables aux cultures vivantes du monde entier. Ils ont recommandé au Comité du patrimoine mondial de favoriser une "recherche contextuelle" pour "exprimer les différences dans nos pratiques culturelles similaires et les similitudes dans nos différences".

La Convention européenne du paysage ouverte à la signature

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Convention européenne du paysage le 19 juillet 2000 et a décidé de l'ouvrir à la signature des 41 Etats membres du Conseil de l'Europe. La cérémonie d'ouverture à la signature de la Convention se tiendra à Florence le 20 octobre 2000 sous la présidence italienne du Conseil de l'Europe et sera co-organisée par le Ministère italien des biens et activités culturelles, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et d'autres instances du Conseil de l'Europe.

L'adoption de la Convention européenne du paysage par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe représente le premier pas vers la réalisation des idéaux du Comité du patrimoine mondial qui s'était félicité de la préparation de cette Convention lors de sa 20^e session tenue à Mérida, Mexique, en décembre 1996.

L'objectif de la Convention est d'enjoindre les pouvoirs publics à mettre en œuvre, aux niveaux local, régional, national et international, des politiques et des mesures destinées à protéger, à gérer et à aménager les paysages d'Europe, afin de conserver ou d'améliorer leur qualité et de veiller à ce que les populations, les institutions et les collectivités territoriales reconnaissent leur valeur et leur intérêt et participent aux décisions publiques en ce domaine.

La diversité et la qualité des valeurs culturelles et naturelles liées aux paysages européens forment un patrimoine commun des Etats européens. Les pays européens ont donc convenu du devoir de prendre en charge ensemble les moyens de garantir la protection, la gestion et la planification de ces valeurs, ainsi que de la nécessité d'une convention internationale.

Quelques instruments juridiques internationaux ont une certaine incidence sur le paysage, soit directement, soit indirectement. Toutefois, aucun instrument

juridique international ne traite de manière directe, spécifique et complète des paysages européens et de leur préservation, malgré leur inestimable valeur culturelle et naturelle et les nombreuses menaces qui pèsent sur eux. La Convention est destinée à combler cette lacune.

La Convention européenne du paysage laisse aux différents pays le choix des moyens à utiliser dans leurs ordres juridiques internes pour s'acquitter des obligations découlant de celle-ci. Les moyens juridiques, administratifs, fiscaux et financiers mis en place dans chaque pays pour la mise en œuvre de la Convention doivent s'inscrire le plus harmonieusement possible dans les traditions nationales. De plus, la responsabilité des mesures en faveur du paysage incombe aux pouvoirs publics, non seulement aux niveaux national et international, mais aussi aux niveaux local et régional.

La reconnaissance d'un rôle actif des citoyens dans les décisions qui concernent leurs paysages peut leur donner l'occasion de s'identifier avec les territoires et les villes où ils travaillent et occupent leur temps de loisir. En renforçant la relation des citoyens avec leurs lieux de vie, ils seront en mesure de consolider à la fois leurs identités et les diversités locales et régionales en vue de leur épanouissement personnel, social et culturel. Cet épanouissement est la base du développement durable du territoire concerné, car la qualité du paysage constitue un élément essentiel pour la réussite des initiatives économiques et sociales de caractère privé et public.

La Convention européenne du paysage comporte un préambule et quatre parties principales : le chapitre I définit les objectifs et le champ d'application de la Convention, ainsi que des termes clés ; le chapitre II énumère les mesures à prendre au niveau national ; le chapitre III précise les mesures à prendre au niveau international et étudie les questions de suivi de mise en œuvre ; et le chapitre IV traite des procédures d'adoption de la Convention et de questions apparentées.

Photo : p. 1 : Cathédrale, abbaye Saint-Augustin et église Saint-Martin à Cantorbéry, Royaume-Uni.

Avis aux lecteurs : Veuillez vérifier votre étiquette d'envoi et signaler tout changement ou destinataires supplémentaires. La Lettre du Patrimoine Mondial est publiée en français et en anglais. Si vous préférez la recevoir dans l'autre langue, veuillez en informer la rédaction.

La **Lettre du Patrimoine Mondial** est publiée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, FRANCE.
Fax : +33 (0)1 45 68 55 70.
E-mail : wheditor@unesco.org.

Ce numéro a été rédigé par Laurie Chamberlain.
Traduction anglais-français: Sabine de Valence.
Imprimé par l'UNESCO sur du papier recyclé.
ISSN : 1020-0614

La Lettre est disponible sur demande en trois versions.
Version imprimée : écrire à l'adresse ci-dessus en indiquant vos nom et adresse.

E-mail : envoyer le message "subscribe whnews" à majordomo@world.std.com

WWW : <http://www.unesco.org/whc/news/index-fr.htm>

Calendrier

- **5 au 7 septembre** : Table ronde internationale des maires de villes du patrimoine mondial dotées de forteresses. (Suwon, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Commission nationale française pour l'UNESCO). Suwon, Rép. de Corée. Informations : <http://city.suwon.kyonggi.kr>.
- **2 au 4 octobre** : Session spéciale du Bureau du Comité du patrimoine mondial. Budapest, Hongrie.
- **2 au 6 octobre** : "Forum de jeunes sur le patrimoine mondial et le tourisme durable" pour l'Amérique latine (UNESCO, Fonds du patrimoine mondial, NORAD). A Lima, Pérou. Informations : j.hage@unesco.org.
- **4 au 11 octobre** : Second Congrès mondial de la nature de l'Union mondiale pour la nature - UICN. Amman, Jordanie. (Reportage en direct de cette réunion par le service "Développements durables" de l'IIDD). Inclut l'atelier WHC/UICN sur "Le rôle de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril pour favoriser la coopération internationale en faveur de la préservation du patrimoine mondial naturel", 6-7 octobre. Informations : <http://www.iucn.org/amman/>.
- **5 octobre** : Cérémonie d'inscription au patrimoine mondial au Parc national de la Forteresse de Brimstone Hill, Saint-Christophe et Névis. Cette cérémonie sera précédée d'un colloque sur "Les fortifications historiques des Caraïbes".
- **7 au 12 octobre** : Séminaire interrégional sur le patrimoine mondial et la jeunesse, Graz, Autriche. Informations : Commission nationale autrichienne pour l'UNESCO, oeuk@unesco.at.
- **16 au 20 octobre** : "Plus de 2000 ans d'histoire de l'architecture : sauvegarder les constructions de notre patrimoine architectural". (UNESCO, ICOMOS, Service du Projet Bethléem 2000). A Bethléem. Informations : <http://www.unesco.org/archi2000/>.
- **26 au 30 octobre** : Atelier pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial d'Asie/Pacifique. (Dépt néo-zélandais de Conservation, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO). Dans le Parc national de Tongariro, Nouvelle-Zélande. Informations : <http://www.doc.govt.nz/cons/meeting.htm>, e-mail: pgreen@doc.govt.nz.
- **23 au 24 novembre** : 24^e session extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial, Cairns, Australie.
- **23 au 28 novembre** : "Forum de jeunes sur le patrimoine mondial pour le Pacifique (UNESCO, NORAD, Gouvernement australien). A Cairns, Australie. Informations : j.hage@unesco.org.
- **27 novembre au 2 décembre** : 24^e session du Comité du patrimoine mondial, Cairns, Australie.